

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-16

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET
D'ACTIVATION VERS L'EMPLOI
CONVENTION D'APPUI A LA SAISIE DES DOSSIERS D'INSERTION CO-
FINANCES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR 2009**

Notre Commission Permanente a validé, le 25 mai dernier, le Programme Départemental d'Insertion et d'Activation vers l'Emploi (PDIAE) 2009, dont une partie est co-financée par le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 312 000 €.

Afin de bénéficier de ce financement européen, il convient de procéder à la saisie des 27 dossiers du PDIAE 2009 dans le logiciel Présage qui permettra leur validation par le prochain Comité Régional de Programmation qui se tiendra le 31 décembre 2009.

Nous avons sollicité l'appui technique du cabinet Ceidag-projets, qui nous accompagne depuis 2006 pour la gestion de la Programmation FSE 2007-2013, pour réaliser la saisie de ces dossiers en 2008.

Cet appui technique a pris la forme d'une convention d'assistance technique signée le 22 septembre 2008.

Compte tenu des résultats positifs obtenus, nos 54 dossiers 2007 et 2008 ayant été validés, je vous propose de reconduire cette action par avenant à la convention précitée.

Pour la saisie des 27 dossiers FSE 2009 le coût de la prestation est évalué à 4 125 € représentant 6 jours de saisie et 1 journée et demi de formation à l'attention des agents du service RSA-Insertion, qui prendront en charge cette saisie dès 2010.

Les crédits sont imputés à l'article 6568, sous-fonction 544 du budget départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 mai 2009 validant le Programme Départemental d'Insertion et d'Activation vers l'Emploi (PDIAE) 2009, dont une partie est co-financée par le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 312 000 €,

Vu la convention d'assistance technique signée le 22 septembre 2008 avec le Cabinet Ceidag-projets,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant à la convention susvisée pour l'appui technique à la saisie de 27 dossiers d'insertion ;
- Précise que le coût de la prestation est évalué à 4 125 € représentant 6 jours de saisie et 1 journée et demi de formation à l'attention des agents du service RSA-Insertion, qui prendront en charge cette saisie dès 2010 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cet avenant ;
- Précise que les crédits correspondants seront imputés à l'article 6568, sous-fonction 544 du budget départemental ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,